

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 16 novembre 2021

Convocation du : 10 novembre 2021

Le deux mille vingt et un, à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Montmaur sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT ;

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Dominique TRUC excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA ;
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Jean BANAL ;
Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Rajaa TOUSSAINT ;

ORDRE DU JOUR : Bail de location professionnel de la maison de l'entreprise au SMIGIBA

Le syndicat mixte du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) doit quitter les locaux qu'il occupe actuellement à Aspremont avant le 31 décembre 2021 et cherche de nouveaux locaux.

La CCBD a lui a proposé la location des locaux de la maison de l'entreprise, (incluant l'Espace Mulot que la CCBD loue à la commune de Veynes) et d'un bureau encore libre situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Mèretière.

Le bureau de la Mèretière d'une surface 23.5 m², sera loué au SMIGIBA selon les conditions établies par délibération n°62/2021 du 18 mai 2021.

Les locaux de la maison de l'entreprise sont composés d'un hall d'accueil avec possibilité d'installer un espace de travail, 3 grands bureaux doubles, un petit bureau, toilettes, l'accès à une

salle de réunion partagée avec l'office du tourisme, (bureaux auxquels s'ajoute l'Espace Mulot), pour une surface totale de 132 m².

Le président propose d'établir un bail professionnel d'une durée de 6 ans, et propose de fixer le montant du loyer mensuel à 487.5 € toutes charges comprises.

Le bureau communautaire réuni le 8 novembre 2021 a donné un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire donne l'autorisation au président de signer le bail de location de la maison de l'entreprise au SMIGIBA.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 7 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jour,
mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211116-De_131_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Affichage : 29/11/2021

Pour le président



Le Président,

MICHEL RICOU-CHARLES